

alléché par les apparences d'un succès, se serait résolu à augmenter, sinon sa gloire, du moins ses profits. « Peu satisfait du nombre d'exemplaires qu'on lui avoit promis, il menaça de ne plus fournir ce qui manquoit à la traduction, si on ne lui en donnoit un plus grand nombre. Ce qui obligea le libraire d'en venir à un second traité, qui lui estoit fort onéreux ; car il devait donner 1,400 volumes, que M. Nodot a eus. »

Ce différend vidé et le livre presque terminé, l'auteur éleva une nouvelle prétention. Il lui fallait dix gravures. L'infortuné éditeur lui représenta que des sujets, en rapport avec le texte de Pétrone, seraient peut-être un peu légers ; que ce serait l'objet d'une forte dépense et d'une grosse perte de temps ; qu'il avait besoin de rentrer dans ses avances, etc. Tout fut inutile, Nodot n'en voulut pas démordre et refusa de livrer le peu qui manquait à la traduction. De guerre lasse, ou crainte de pire, le libraire préféra renoncer à son contrat et remettre à l'auteur 1.400 exemplaires incomplets, quitte à utiliser ceux qui lui restaient sur les bras, dans les mêmes conditions.

L'exemplaire, décrit plus haut, est un de ceux abandonnés à Nodot. En effet, sur le fleuron du titre, a été collé un cartouche découpé et finement gravé, représentant une main déliant un nœud, à l'aide d'une plume, le tout surmonté de la devise de l'auteur : *Nodi solvuntur nodo*. C'est donc bien là, visée et approuvée, la seule et vraie traduction de Pétrone. Les dix estampes, objet du litige, s'y retrouvent également. Il est juste de constater qu'elles ne sont point libertines et ont été fort bien gravées. En outre, Nodot n'ayant pas voulu céder à son éditeur les dernières pages de sa traduction, celui-ci fut obligé d'avoir recours « à un savantasse » ; d'où une différence entre le texte français des